



Mairie de Pévy

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2020

Date de convocation : 08/12/2020

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

PROJET DE CHARTE DE GOUVERNANCE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 17 septembre 2020,

Considérant que la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 prévoit qu'après chaque renouvellement électoral, l'Exécutif inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'une charte de gouvernance,

Considérant que le Conseil communautaire du 10 juillet 2020 a délibéré en faveur de l'élaboration d'une charte de gouvernance pour le Grand Reims,

Considérant que la charte de gouvernance a pour objet de consacrer des principes et des règles de fonctionnement et d'organiser les institutions de la Communauté urbaine de façon à garantir un fonctionnement efficace et respectueux de la volonté de tous,

Considérant que le projet de charte de gouvernance a été présenté et débattu lors de la conférence des maires du 2 septembre 2020,

Considérant que le Conseil communautaire du 24 septembre 2020 a arrêté un projet de charte de gouvernance pour le Grand Reims,

Considérant que le projet de charte de gouvernance a été transmis aux conseils municipaux des communes membres pour avis, à rendre avant le 25 novembre 2020,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Le conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet de charte de gouvernance de la Communauté urbaine du Grand Reims.

AVENANT N°01 TRAVAUX AMENAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire expose au conseil municipal, que des travaux supplémentaires sont à réaliser.

(Appel d'offres dématérialisé du 26 mai 2020 dans le cadre du marché public des travaux de la mise en conformité d'accessibilité et de l'extension de la salle polyvalente), l'entreprise LANDRIEUX qui rentre dans les critères demandés par la maîtrise d'oeuvre pour les lots suivants : **lot 01, 02, 03, 14, 15 - Terrassement, VRD, Démolition, Gros Oeuvre, Enduits**

Le montant du marché initial : 46 034.40 € TTC

Le montant rectifié suivant l'avenant n°01, fourniture et pose d'une poutre en fer, reprise en sous oeuvre démolition d'un mur, enlèvement des gravats avec un supplément de travaux de 3 084,00 € TTC.

Le nouveau montant du marché compte-tenu de l'avenant n°01 est de 49 118,40 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°01 de l'Entreprise LANDRIEUX pour un montant de 3 084,00 € TTC. Autorise Mr le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

AVENANT N° 02 AMENAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire expose au conseil municipal, que des travaux supplémentaires sont à réaliser.

(Appel d'offres dématérialisé du 26 mai 2020 dans le cadre du marché public des travaux de la mise en conformité d'accessibilité et de l'extension de la salle polyvalente), l'entreprise M PINO rentre dans les critères demandés par la maîtrise d'oeuvre pour les lots suivants : **lot 06 - Carrelage - Faïence**

Le montant du marché initial : 19 380.00 € TTC

Le montant rectifié suivant l'avenant n°02, pose de carrelage collé en remplacement de scellé avec panneaux isolation 100 mm ép. chape 60 mm ép. F et P carrelage 300x300

- avec en déduction de travaux : - 3 528,72 € TTC
- avec un supplément de travaux : + 6 828,72 € TTC.

Le nouveau montant du marché compte-tenu de l'avenant n°02 est de 22 680,00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°02 de l'Entreprise M PINO pour un montant de 3 300,00 € TTC. Autorise Mr le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

AVENANT N° 03 AMENAGEMENT D'UNE SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire expose au conseil municipal, que des travaux supplémentaires sont à réaliser. (Appel d'offres dématérialisé du 26 mai 2020 dans le cadre du marché public des travaux de la mise en conformité d'accessibilité et de l'extension de la salle polyvalente), l'entreprise LDM qui rentre dans les critères demandés par la maîtrise d'oeuvre pour les lots suivants : **lot 05 - Placoplâtre - Isolation**

Le montant du marché initial : 71 823,00 € TTC

Le montant rectifié suivant l'avenant n°03, fourniture et pose d'isolation sur pignon compris bandes de joints - supplément de travaux de 1 080,26 € TTC.

Le nouveau montant du marché compte-tenu de l'avenant n° 03 est de 72 903,26 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°03 de l'Entreprise LDM pour un montant de 1 080,26 € TTC.

Autorise Mr le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

CONVENTION DE REMBOURSEMENT FRAIS ELECTRICITE

M le Maire expose à son conseil que lors de la modification des statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims au 1er janvier 2019, la collectivité a pris en charge l'éclairage public des monuments classés ou inscrits, en complément des monuments déjà éclairés, à l'exclusion des illuminations liées aux fêtes de fin d'année et de l'éclairage événementiel.

L'éclairage de l'église de Pévy étant commun au compteur électrique de l'ensemble de l'église, une convention de remboursement pour la part éclairage du monument est nécessaire entre la commune et la communauté Urbaine du Grand Reims.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer une convention de refacturation de l'éclairage public de l'église de la commune de Pévy avec la communauté Urbaine du Grand Reims, depuis le 1er janvier 2019.

Eau Potable

La fuite d'eau entre Pévy et Havelon (canalisation défectueuse), la qualité de l'eau teneur enclopyralyd supérieure à la norme. L'eau est consommable.

Suppression de la Régie de Cartes postales

La suppression de la régie de cartes postales est reportée à une date ultérieure.